Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260114-202601001-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-01-001

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 janvier 2026

Date de convocation : le 9 janvier 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

*L'an **deux mil-vingt-six**, le mercredi quatorze janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, M. RIOU Jean-Marc, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann, M. LE GRAVET Sébastien.

Absents non excusés : M. CORMAULT Ronan, M. GROUAZEL KRAUSS Romain. LE ROUX Joël.

Absents excusés : Mme JOUAN Marie Jeanne

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ET MANDAT AU PROFIT DU COORDONATEUR - IMPASSE COAT AR BIHAN- entre l'EPF et la commune de Coatascorn

Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain portant sur la démolition d'un ensemble immobilier sis 6 impasse AR KOAD BIHAN, les parties ont décidées de réaliser des travaux de désamiantage, curage, démolition et dépollution sur des biens leur appartenant.

Les biens concernés sont situés sur :

- La parcelle A 752, propriété de l'EPF Bretagne,
- La parcelle A 1232, propriété de l'EPF Bretagne,
- La parcelle A 748, propriété de la commune de Coatascorn,
- La parcelle A 747, propriété de la commune de Coatascorn

Les parties se sont rapprochées pour passer conjointement les marchés relatifs aux études et travaux pour la mise en œuvre de l'opération dont ils ont défini et arrêté, en amont, le programme détaillé commun et une enveloppe prévisionnelle. Chaque membre du groupement a approuvé le programme détaillé commun et l'enveloppe financière de l'opération.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260114-202601001-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un contrat de travaux de désamiantage et de déconstruction d'un ensemble de bâtiments situés sur le secteur de l'impasse Koad Ar Bihan ainsi que de confier un mandat sur le fondement de l'article L. 300-3 du Code de l'Urbanisme au coordonnateur afin de lui permettre d'exécuter les marchés pour le compte des membres du groupement de commandes et de procéder à leur l'exécution financière.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, la passation des marchés est menée au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement par le coordonnateur.

Les procédures de passation de ces marchés seront organisées dans le respect des règles de la commande publique.

Le mandat porte sur les biens suivants :

- Une maison avec garage sur la parcelle cadastrée A 752 appartenant à l'EPF Bretagne,
- Un hangar de stockage, abri de jardin, poulailler, cabanon sur la parcelle cadastrée A 1232 appartenant à l'EPF Bretagne
- Un hangar à usage d'atelier communale sur la parcelle A 1232 appartenant à l'EPF Bretagne et sur les parcelles A 748 et 747 appartenant à la commune de Coatascorn.

La présente convention entre en vigueur à la signature des deux parties.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser la passation d'une convention de groupement de commandes avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF)
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 14 janvier 2026
Pour copie conforme, Le Maire

Le secrétaire de Séance,

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr